

Relaxer.

Nous offrons une solution, vous pouvez avoir confiance.

Contactez-nous pour vos besoins en assurance auto et habitation.

**Mitchell McConnell Insurance Ltd.**

Obtenez une soumission d'assurance instantanée, appelez : 1-800-796-2455

(506) 634-7200 | mitchellmccconnell.com  
660 Rotheray Ave, Saint John, NB

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)

Nous offrons gratuitement des brochures et dépliants sur divers sujets en droit

Aider le public à connaître la loi

www.legal-info-legale.nb.ca | 506-453-5369

**LOTO 50/50**

Jouez chaque semaine!

1 800 453-4333 • www.fcanb.ca

# Bulletin50+

Février 2024 • numéro 2

Fédération des citoyen(ne)s aîné(e)s du Nouveau-Brunswick

www.fcanb.ca

## Nouvelles de la Fédération



Le Conseil d'Administration tient sa première réunion de l'année **le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024**. Elle devait avoir lieu le 25 janvier mais a été reportée. Les directeurs se concentrent principalement sur la préparation de la prochaine Assemblée Générale Annuelle 2024 à la salle Legends du Colisée de Moncton, le mardi 7 mai. Comme c'est une année d'élection pour la présidence, un comité de nomination devra être formé. Celia Hayes (McDermott) viendra faire une présentation au nom des Cliniques de Prothèses Auditives Beltone. Les résultats de la réunion seront inclus dans le prochain Bulletin50+ puisqu'elle a lieu aujourd'hui! N'oubliez pas d'envoyer vos résolutions, les détails sont fournis de l'autre côté de ce Bulletin50+.



Le bureau de la Fédération des Citoyen(ne)s Aîné(e)s de Nouveau-Brunswick dispose désormais d'un nouveau système de téléphones qui fonctionne par internet plutôt que par lignes téléphoniques. Nous avons conservé nos mêmes numéros de téléphone: (506) 857-8242 pour les appels locaux et 1-800-453-4333 pour le numéro sans frais, mais **notre numéro de télécopieur a changé**. Le téléphone peut reconnaître un fax à partir d'un appel, vous pouvez donc diriger votre fax vers notre numéro local ou notre numéro sans frais et il sera directement dirigé vers le télécopieur. Tout fax ou message vocal laissé sur le téléphone sera désormais envoyé directement par courriel afin que Lise puisse les recevoir sur son ordinateur portable ou téléphone cellulaire peu importe où elle se trouve. L'ancienne adresse courriel fonctionne toujours, mais veuillez prendre note que nous avons changé à **info@nbscf.ca** pour les demandes générales ou **liseguignard@nbscf.ca** lorsque votre courriel s'adresse directement à Lise. Ce changement fait baisser nos factures de téléphone de 521\$/mois à environ 125\$/mois et crée une tonne d'économies.

**Suivez-nous, aimez notre page et partagez!**

# RÉSOLUTIONS 2024

La date limite afin de soumettre les résolutions annuelles 2024 à la Fédération des Citoyen(ne)s Aîné(e)s du Nouveau-Brunswick est **le vendredi 15 mars 2024** pour présentation à l'Assemblée Générale Annuelle du 7 mai 2024.

## Lignes directrices pour la présentation de résolutions à la Fédération:

**1** C'est par voie de résolutions que les membres de la Fédération font part de leurs inquiétudes à l'AGA.

**2** Les résolutions peuvent être soumises par chaque membre, club ou zone qui est membre en bonne et due forme de la Fédération;

**3** Toutes les résolutions adoptées à l'AGA qui demandent une action du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou du gouvernement du Canada doivent être soumises au ministre, ministère ou agence concernés;

**4** Il est par conséquent important que les résolutions soient soigneusement rédigées afin que la Fédération puisse entreprendre les actions nécessaires et que le message approprié soit livré;

**5** La Fédération ne désire pas recevoir des résolutions qui attaquent un membre, un club ou une zone ou qui opposent deux membres, clubs ou zones;

**6** Les membres, clubs et zones qui soumettent des résolutions concernant la sécurité communautaire et la prévention du crime sont invités à mettre l'accent sur le « principe » de l'item qu'on veut aborder et d'éviter les tentatives de réécrire le code criminel;

**7** Un vocabulaire « national » devait être utilisé quand vient le temps de rédiger des résolutions. Les références « régionales » peuvent faire dévier la portée nationale des résolutions;

**8** La Fédération ne désire pas recevoir de résolutions qui contredisent ses statuts et règlements;

**9** Les clauses descriptives (ATTENDU QUE...) doivent clairement et brièvement énumérer les motifs de la résolution. Si le demandeur estime que les motifs ne peuvent être expliqués dans les clauses préliminaires, le problème doit être exposé en entier avec documents à l'appui ;

**10** Les résolutions sur place seront acceptées à l'AGA pourvu qu'elles soient présentées en arrivant à l'AGA et des copies pour chaque participant soient disponibles.

**Veillez faire parvenir vos résolutions à :**  
**La Fédération des Citoyen(ne)s Aîné(e)s**  
**du Nouveau-Brunswick**

23-451 rue Paul, bureau 209-G, Dieppe, N.-B. E1A 6W8

Par courriel à l'adresse [info@nbscf.ca](mailto:info@nbscf.ca) ou par télécopieur au (506) 857-8242 ou 1-800-453-4333

**L'art d'une retraite réussie, c'est se donner les moyens de vivre sa passion.**

**Votre retraite dans trois ans... un an... maintenant!**

Avez-vous songé au style de vie que vous désirez à votre retraite?  
Savez-vous combien vous coûtera la retraite tant désirée?

**Vous êtes déjà à la retraite...**

Qu'en est-il de votre plan?  
Avez-vous pensé à votre succession?

**Prenez rendez-vous**

[uni.ca/patrimoine](http://uni.ca/patrimoine)  
1 888 359-1357

